

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Entre les soussignés :

La Locomotive des Arts

Maison de Production et d'accompagnement d'artistes du spectacle vivant

N° Siret : 792 608 853 000 26 - Code APE : 9001Z Arts du spectacle vivant

N° de Licences d'entrepreneur de spectacles : 2-107 00031 et 3-107 00032

Siège social et bureau : 9 rue Edouard Vaillant - 93100 Montreuil

Régie par la Convention collective Nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant

Tél : 06.87.37.35.17 - Mail : lalocomotive5@orange.fr - www.lalocomotivedesarts.com

Représentée par Monsieur Philippe MINGASSON, Président, ayant donné délégation de signature à Laura DYENS-TAAR Directrice de la Locomotive des Arts, dite l'Employeur, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **en cours** auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

2) Nom du stagiaire - adresse ci-après désigné le stagiaire.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée "**CHANTER ET INTERPRÉTER OFFENBACH**" : Master-Class de technique vocale et d'interprétation du répertoire français, autour de l'œuvre de Jacques Offenbach.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de **Musique et Art du spectacle** prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- Objectif de la formation : Savoir aborder le répertoire lyrique français avec ses spécificités telles que la diction, l'attention au texte et à la situation théâtrale, et une émission saine et claire de la voix.
- A l'issue de la formation, **une attestation de stage** sera délivrée au stagiaire.
- Sa durée est fixée à 35 heures : du lundi au vendredi de 10h à 18h (pause de 13h à 14h30) et le samedi de 10h à 12h30

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Ce stage s'adresse à des chanteurs lyriques professionnels, étudiants en 3ème cycle ou amateurs confirmés. L'acceptation du stagiaire lui sera confirmée après étude de son dossier d'inscription

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du 20 au 25/07/2020 au **Théâtre La Passerelle**, 26 Rue de Crussol, 75011 Paris - 07 56 94 16 42 - lapasserelle75011@gmail.com

- Formateurs :

Yves Coudray

Ténor et metteur en scène, Directeur artistique du Festival Offenbach d'Etretat

Enfant acteur, il entre à 18 ans au CNSMD de Paris et fait ses débuts un an après à l'Opéra de Liège dans *Valses de Vienne*. Puis, il sera invité par les Opéras de Genève, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Nancy, Metz, Toulon, Lausanne, et l'Opéra-Comique, où il se produit avec une préférence pour le répertoire français rare. Parallèlement à sa carrière d'interprète, il signe aussi de nombreuses mises en scène pour les Opéras de Marseille (*Salammbo*, *Manon Lescaut*), Nantes (*Manon*) Montpellier (*M. Choufleuri*), Nice (*Fidelio*, *La Damnation de Faust*) ainsi qu'au Metropolitan Museum de San Francisco, à New York et Boston. Il a chanté pas moins de 26 rôles d'Offenbach, et mis en scène 15 ouvrages de ce compositeur. Il est Directeur artistique du Festival Offenbach d'Etretat depuis 2010.

Ghyslaine Raphanel

Soprano et co-fondatrice du Festival Offenbach d'Etretat

Soprano à la carrière internationale et spécialiste reconnue du répertoire français, Ghyslaine Raphanel a fait ses études musicales au Conservatoire de Rouen, au CNSMD de Paris avec Janine Micheau et Andréa Guiot, puis à l'Ecole de Chant de l'Opéra de Paris avec Elisabeth Grümmer. Membre de la troupe de l'opéra de Bâle pendant quelques années, elle a chanté dans les maisons d'opéra de Paris, Toulouse (le Capitole), Lyon, Marseille, Lausanne, Hambourg ou Vienne, les grands rôles du répertoire de soprano léger : Gilda, Constanze, Juliette, Manon, la Titania de Britten, et Zerbinette, qu'elle chante également à l'Opéra-Comique et au Festival d'Aix-en-Provence. Ses nombreux enregistrements sont une référence pour les amateurs de chant français.

Sophie Teulon

Pianiste et chef de chant

Titulaire du Grand prix de la Ville de Nîmes couronnant ses études supérieures de piano, musique de chambre et alto, Sophie Teulon rencontre Jane Berbié au CNSMD de Paris dont elle a suivi la classe de chant. À ses côtés, elle apprend son métier de chef de chant qu'elle poursuit auprès de Nadine Denize à l'Ecole Normale de Musique. Intervenant régulièrement au CNIPAL de Marseille, elle a aussi accompagné les Master Classes de Prades et le Concours International de chant de Toulouse. Parallèlement elle donne en concert, pendant 20 ans, le grand répertoire de sonate violon-piano aux côtés de Michel Laléouze. Elle est actuellement chef de chant au Conservatoire du Centre à Paris, et entretient une collaboration musicale avec les Révélations Classiques de l'ADAMI.

- Conditions générales de formation :

Ce stage se déroulera sur 4 étapes cruciales pour le développement d'un(e) chanteur (se)

- 1/ un travail de technique vocale avec Ghyslaine Raphanel,
- 2/ des séances de coaching musical avec Sophie Teulon,
- 3/ une étude de l'angle théâtral des divers airs approchés avec Yves Coudray.
- 4/ Ensuite, une « mise en théâtralité » des morceaux étudiés

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 5 : Modalités d'évaluation et de sanction

Une séance de restitution du travail des stagiaires sera organisée le dernier jour du stage devant les autres stagiaires et les professeurs, au cours de laquelle sera évaluée et analysée la prestation de chacun. Si les conditions le permettent, un public restreint pourra assister à la restitution de fin de stage.

Une évaluation de la formation sera réalisée sous forme d'un questionnaire remis à chaque stagiaire ainsi que d'une discussion ouverte à l'issue du stage.

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, les remboursements de formation se feront selon les délais suivant :

- Un mois minimum avant la formation : remboursement de 100% des frais de formation déduits de 50€ de frais administratifs
- Quinze jours avant le début de la formation : remboursement de 50% des frais de formation déduits de 50€ de frais administratifs
- Une semaine avant le début de la formation : remboursement de 25% des frais de formation déduits de 50€ de frais administratifs
- Moins d'une semaine avant le début de la formation : pas de remboursement des sommes payées et dues pour la formation

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe La Locomotive des Arts par lettre recommandée avec accusé de réception et, le cas échéant, l'organisme qui prend en charge tout ou partie de sa formation.

En cas de refus de prise en charge de la formation par un fonds d'assurance Formation ou un employeur, le stage pourra être annulé de plein droit et les frais de formation seront remboursés.

Article 7 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à :
- 750 euros TTC pour les stagiaires ayant possibilité d'une prise en charge par l'AFDAS ou par un autre organisme tiers dans le cadre de leur plan de formation.
- 450€ pour les stagiaires n'ayant pas de possibilité de prise en charge par l'AFDAS ou tout autre organisme tiers.

Ces montants ne comprennent pas l'hébergement, la restauration et le transport.

Dans tous les cas, le stagiaire s'engage à verser 50€ accompagné de son bulletin d'inscription.

- Si le stage est pris en charge par un organisme tiers, ces 50€ lui seront restitués dès la réception du paiement de l'organisme tiers
- Si le stage est pris en charge partiellement par un organisme tiers, le stagiaire devra payer le solde avant le début du stage
- Si le stage est à la charge intégrale du stagiaire, le solde devra être réglé un mois avant le début du stage

Article 8 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de La Locomotive des Arts (par exemple pour nombre insuffisant d'inscription, grève des transports ou pour cas de force majeure) : le montant payé par le stagiaire ou par un organisme tiers sera intégralement remboursé.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Tout stage commencé par le stagiaire est intégralement dû.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour cause de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'absence du stagiaire en cours de stage pour toute autre raison, le montant réglé pour le stage ne sera pas remboursé.

Article 9 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis) sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Montreuil, le

Le stagiaire
Nom du stagiaire

Pour la Locomotive des Arts
Laura Dyens-Taar

Chanteur

Directrice



LA LOCOMOTIVE DES ARTS

“ CHANTER ET INTERPRÉTER OFFENBACH”

Master-Class de technique vocale et d'interprétation du répertoire français, autour de l'œuvre de Jacques Offenbach.

Ce stage se déroulera sur 4 étapes cruciales pour le développement d'un(e) chanteur (se)

1/ un travail de technique vocale avec **Ghyslaine Raphanel**,

- conduisant à une émission saine, sans forçage,
- contrôle du souffle,
- souplesse et sûreté du geste vocal,
- homogénéité des registres,
- précision des voyelles,

Travail sur les outils nécessaires permettant une performance sans fatigue et une diction claire.

2/ des séances de coaching musical avec **Sophie Teulon**, où seront abordés, en plus du strict travail solfégique,

- le phrasé,
- la conduite musicale de chaque morceau travaillé,
- le respect de la partition et des intentions du compositeur

pour une exécution exacte.

3/ une étude de l'angle théâtral des divers airs approchés, avec **Yves Coudray**.

Avec en premier lieu un travail sur le texte pur,

- sa structure,
- sa ponctuation,
- sa situation dramatique,
- sa compréhension,
- sa prononciation et les moyens de parvenir à une plus grande intelligibilité indispensable dans le domaine de la musique française et particulièrement celui de l'opéra-bouffe.

4/ Ensuite, une « mise en théâtralité » des morceaux de manière à donner au stagiaire

- la conscience de son corps en tant qu'instrument scénique et interprétatif,
- les moyens d'incarner un personnage, même en situation de concert ou de concours.

Cette étape mettant en synergie les différents outils précédemment abordés, en s'appuyant sur les connaissances acquises pour arriver à une interprétation personnelle et fluide.